

St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

### Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire), Mme Brigitte HIAIRRASSARY, M. Didier VERDILLON, Mme Sylvie BARDONNET, M. Yves GRANDJEAN, Mme Christiane DUBUIS, M. Patrick DUMAINE, Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Claude BASSET, M. Adrien GRANDEMENGE, Mme Brigitte FICHARD, M. Serge DELOBEL, Mme Anny CARLIOZ, M. Bertrand HONEGGER, Mme Corinne MASOERO, Mme Catherine LAFORÊT, Mme Valérie GUILMANT, M. Bernard COQUET, M. Christian SIMON, M. Roland CARRIER, Mme Silvy BENOIT, Mme Laure VELAY, M. Pierre ROBIN (Conseillers Municipaux).

### Absents excusés :

M. Gérard KECK a donné pouvoir à Mme Christiane DUBUIS  
M. Philippe DESCHODT a donné pouvoir à Mme Brigitte HIAIRRASSARY  
Mme Virginie DUEZ a donné pouvoir à Mme Anny CARLIOZ,  
Mme Blandine DELOS a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MATHIEU,  
M. Guillaume ARONICA,  
Mme Brigitte HAUTIER a donné pouvoir à M. Bernard COQUET.



### I - Désignation du secrétaire de séance.

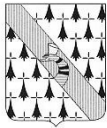
Mme Sylvie BARDONNET est désignée comme Secrétaire de séance.

### II - Approbation du compte rendu de la séance du 17 juillet 2014.

Le procès verbal de la séance du 17 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

### III - Information sur les décisions du Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° de décision municipale	Date	Objet	Nom du cocontractant	Montant unitaire TTC	durée
DM 2014.07.001	31.07.2014	Marché à bons de commandes concernant l'entretien régulier des bâtiments communaux pour la période 2014-2017	MJCM PROPRETÉ	48 488,75 €, montant cumulé pondéré, après négociation.	3 ans



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

DM 2014.08.001	18.08.2014	Consultation pour la fourniture et la pose de l'éclairage public avenue Jean Jaurès	EIFFAGE ENERGIES RHÔNE ALPES	35 070,90 € H.T.	-
----------------	------------	---	------------------------------------	------------------	---

### **FINANCES**

#### **IV – Subventions exceptionnelles accordées aux associations investies dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.**

Madame Sylvie BARDONNET explique que lors de la rentrée scolaire de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre sur la Commune.

Ainsi chaque mardi, jeudi et vendredi en fin d'après-midi, des temps d'animation sont proposés aux enfants.

Les activités sont encadrées par différents intervenants : des animateurs Léo Lagrange, des enseignants, des ATSEM mais également par des membres d'associations désidériennes.

Il est donc proposé de soutenir ces associations qui se sont impliquées dans l'organisation et l'animation de ces temps périscolaires en accordant à chacune une subvention exceptionnelle. Le montant accordé doit leur permettre d'acquérir le matériel nécessaire aux ateliers et d'indemniser les intervenants.

Les associations concernées et la subvention qu'il est proposé de leur accorder sont les suivantes :

- AGECE (école de musique) animation chorale et éveil musical: 2 850 €
- Les Balladins - Animation théâtre : 1 440 €
- Mont d'Or artistes - Atelier arts plastiques : 3 240 €
- Ateliers danse- - Animation Hip-hop : 2 520 €

Ces montants sont proposés pour l'année scolaire, avec un versement en deux fois : 2/3 de la somme en octobre 2014 et le solde lors du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Les crédits nécessaire à cette dépense sont prévus au budget 2014 à l'article 6574.

Mme LAFORET, Présidente des Ateliers Danse, ne prend pas part au vote.

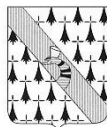
**Le Conseil Municipal,**

**Oùï l'exposé de M. le Maire**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide de verser les subventions ci-dessus mentionnées.**



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

### **V - Décision modificative n°3 du budget primitif 2014 – Budget principal.**

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du budget, l'estimation des amortissements de l'exercice a été largement surévaluée. Cette surévaluation provient notamment de certaines subventions dont l'amortissement s'est achevé en 2013 et qui ne font donc plus l'objet d'amortissement en 2014.

Toutefois ces inscriptions d'amortissement ayant permis de réserver des crédits au financement de la section d'investissement, il est proposé de maintenir cette somme comme ressource pour les investissements en l'inscrivant aux articles 023 et 021 : virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

En outre, une baisse de l'enveloppe affectée aux charges de personnel est envisagée du fait de la mutation de l'ancienne directrice générale. Cette économie permet le financement des animations liées aux temps d'activités périscolaires assurées en partie par des associations désidériennes et par la fédération Léo Lagrange qui en assure également la coordination.

Les ajustements budgétaires suivants sont donc proposés au vote :

Imputation	Section d'investissement		Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
6811 - 01			- 300 766,03 €		Dotation aux amortissement (total 2014 : 291 137, 52)
64111 - 020			- 17 000 €		Rémunération de personnel titulaire
6574 - 213			6 700 €		Subventions aux associations
611 - 213			10 300 €		Prestation du secteur enfance
280415 - 01		- 190 610,00 €			Montant des amortissements inscrits au BP 2014 à modifier et répartir
280422 - 01		- 102 588,40 €			Amortissement des immobilisations
28051 - 01		-2 170,00 €			
28135 - 01		-459,62 €			
28183 - 01		- 4 938, 01 €			
023 - 01			300 766,03 €		Virement à la section d'investissement
021 - 01		300 766,03 €			Virement de la section de fonctionnement

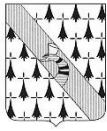
**Le Conseil Municipal,**

**Oùï l'exposé de M. le Maire**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**décide de procéder aux ajustements budgétaires cités ci-dessus dans le cadre de la décision Modificative n° 3 du budget primitif 2014 – budget principal.**



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

## **VI – Actualisation des tarifs de location des salles communales.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du mois d'octobre 2012, le Conseil municipal a adopté un règlement et des tarifs pour les locations des salles communales. Ces dispositions faisaient suite aux travaux de réhabilitation et d'extension du Centre de Loisirs Laurent Bonnevey. Les deux années de fonctionnement permettent de faire quelques ajustements en fonction des pratiques constatées. En effet certaines options proposées ne sont jamais utilisées, pour d'autres au contraire leur utilisation est un gain pour la collectivité, qui a intérêt à fonctionner sur ce mode optionnel et donc à ne pas facturer de supplément (gradins). Il convient donc de retirer différentes options des choix possibles : location de nappes ou tables rondes.

De plus des demandes sont apparues pour la location du gymnase pour certaines manifestations ponctuelles mais se déroulant sur un week-end entier : salon des antiquaires par exemple. Il est donc proposé d'établir un tarif pour la location du gymnase sur la fin de semaine. Par ailleurs, une condition stricte de location est imposée : la protection du sol par la pose d'un revêtement amovible à la charge du locataire.

La nouvelle grille de tarifs des locations de salles communales s'établirait donc comme suit :

## Tarif Location Salles Municipales – 2014

	Résidents Saint Didier (Tarif TTC )		Résidents Extérieur (Tarif TTC )	
	Association	Privé	Expo / conf. / Salon /sém	Spectacle / Concert
<b>Salle des fêtes</b>				
Journée 8h30 - 20 h	151,03 €	302,07 €	402,76 €	Non
créneaux de 4 heures	100,69 €	201,38 €	302,07 €	Non
Créneaux Soir de 18 h - 24 h	100,69 €	201,38 €	302,07 €	151,03€ + 15% des recettes ou Forfait 604,14 €
WE	302,07 €	NON	604,14 €	302,07€ + 15% des recettes ou forfait 604,14 €
<b>Grande Salle</b>				
Journée 8h30 -20h	302,07 €	604,14 €	1 006,89 €	Non
Créneaux de 4 heures	201,38 €	402,76 €	604,14 €	Non
Soirée ( 18 h à 2 h du matin )	302,07 €	604,14 €	805,52 €	302,07 €+ 15% des recettes ou forfait 805,52 €
WE	755,17 €	NON	1 510,34 €	604,14 €+ 15% des recettes ou forfait 1510,34€
<b>Options Grande Salle</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Vidéo-projecteur	Intégré	100,69 €	201,38 €	intégré
Base Sono/ lumière scénique	Intégré	100,69 €	Intégré	intégré
Coulisses	50,34 €	NON	NON	intégré
<b>Gymnase</b>				
Week-end (vendredi après midi au lundi midi)			1 850,00 €	intégré

Tarif indexé sur l'indice des prix à la consommation source INSEE Réf. : 5000E indice de référence 124,21 mis à jour en septembre 2012

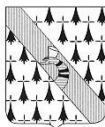
### Formule de revalorisation :

Y = le tarif précédent – X le nouveau tarif applicable

$(Y / \text{Indice de référence}) \times \text{Nouvel indice} = X$

**Indice de référence = 124,74**

Nouvel indice Septembre 2013 = 125,60



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

**Le Conseil Municipal,  
Oùï l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 21 VOIX POUR, et 7 ABSTENTIONS (MM.  
COQUET, SIMON, CARRIER, Mmes HAUTIER, BENOIT, VELAY, M. ROBIN),  
Adopte la nouvelle grille de tarifs de locations de salles communales ci-dessus.**

### **VII – Renouvellement du dispositif relatif à la carte Culture.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour promouvoir les événements culturels proposés aux Désidériens, notamment grâce à la salle de spectacle du Centre de loisirs Laurent Bonnevey il a été instauré une “carte culture”, par délibération en septembre 2012.

Cette carte vendue au tarif de 5 € permet à son titulaire de faire partie d'une liste de destinataires d'informations relatives aux spectacles et événements à venir, et de bénéficier de réductions de l'ordre de 20 à 30% sur le tarif public.

La vente de cette carte se fait en mairie dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles.

Il est proposé de maintenir ce dispositif dans les mêmes conditions et ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération en cas de modifications ultérieures.

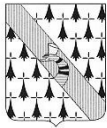
**Le Conseil Municipal,  
Oùï l'exposé de M. le Maire  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide de maintenir le dispositif relatif à la carte Culture dans ses conditions actuelles, et ce jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération en cas de modifications ultérieures.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **VIII – Recrutement d'agents non titulaires non enseignants pour assurer l'encadrement des études surveillées.**

Par délibération n°49-2014, du 17 juillet dernier, le Conseil Municipal a entériné les diverses formes de recrutements et taux de rémunération applicables aux intervenants rémunérés par la commune sur les temps périscolaires (cantines, études surveillées, TAP, USEP).

Avec les nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée de septembre, les enseignants volontaires sont désormais moins nombreux pour assurer l'encadrement des études surveillées proposées aux élèves des écoles primaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir, après la journée de classe de 16 h 45 à 17 h 45 pour l'école du Bourg, et de 16 h 30 à 17 h 30 pour l'école de Saint Fortunat..



St-Didier-au-Mont-d'Or

COMMUNE DU GRAND LYON

Le 30 septembre 2014

Pour respecter les taux d'encadrement, il convient donc de faire appel à des agents non titulaires, notamment des étudiants.

Il est proposé de rémunérer ces intervenants au taux maximum des indemnités applicables aux personnes étrangères à l'enseignement, fixé par le décret 66-787, soit 17,51 €/l'heure.

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de M. le Maire**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- décide de faire appel à des agents non titulaires qualifiés pour assurer l'encadrement des études surveillées,
- fixe la rémunération des ces agents au tarif horaire de 17,51 €/l'heure.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

#### **XI - Informations diverses.**

Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses informations intéressant la vie locale :

La séance est levée à 21 heures 50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : JEUDI 23 OCTOBRE 2014 à 20h précises.**